

Guide «Proches d'une personne souffrant de troubles psychiques»

L'association romande Pro Mente Sana réédite son guide juridique suisse romand destiné aux proches des personnes souffrant de troubles psychiques en lui ajoutant un chapitre consacré aux prestations sociales.



Proches, mais qui sont-ils ? En voilà une bonne question puisque la notion de proche n'est pas systématiquement définie par les lois qui s'y réfèrent. En matière de santé psychique, en tant que proche, même s'ils n'ont, le plus souvent, pas de droits propres, ils ont tout de même des possibilités d'intervention. Quant aux proches qui sont conjoint-e-s, parents d'enfants mineur-e-s ou partenaires enregistré-e-s, ils trouveront dans cette brochure de quoi faire usage de leurs droits propres régis par la loi.

Dans le cadre d'une maladie psychique, il arrive que les intervenants institutionnels tels que les médecins, hôpitaux, Autorités de protection de l'adulte et autres services de l'État n'agissent pas selon l'appréhension des proches. Ils ne peuvent toutefois agir que sur la base d'une loi qui les y autorise, ce que les proches ont les moyens de leur rappeler.

Cette brochure ne s'en tient pas aux questions médicales, elle aborde également celles des dettes, de la mise en danger de l'entourage et du droit aux prestations sociales, domaines dans lesquels la-le proche est sollicité-e.

La place des proches des personnes en souffrance psychique n'étant pas une mince affaire, notre objectif est de donner des outils aux proches qui leur permettent d'y voir plus clair et de savoir quels sont leurs droits.

La brochure est gratuite et téléchargeable en format pdf.

Commander la version papier au 0840 00 00 60 (tarif local) ou à l'adresse brochures@promentesana.org (pour les envois en nombre, les frais d'emballage et de port seront facturés).

[En savoir plus.](#)